Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 V 177 Vœu relatif à l'offre de soins dans le 17e arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le projet de création d'un grand hôpital universitaire au nord de Paris, à l'horizon 2025 ;

Considérant que ce nouveau pôle hospitalier implique la restructuration de l'hôpital Bichat dans le 18e ;

Considérant que cette restructuration se traduirait, entre autres, par la suppression de lits de court séjour en hospitalisation complète ;

Considérant qu'en dépit des divers engagements de l'AP-HP pour maintenir la vocation hospitalière du site de Bichat, les patients et les personnels, dont beaucoup d'habitants du 17e, peuvent légitimement s'inquiéter de la diminution prévisible de l'offre de soins hospitaliers ;

Considérant par ailleurs que, selon l'étude DEMOMED 75, publiée en janvier 2015, le 17e est considéré comme l'un des arrondissements dont l'offre de soins va le plus considérablement s'amenuiser à moyen terme (51% des généralistes prévoient de cesser leur activité dans les 5 ans qui viennent) ;

Considérant qu'il serait très préjudiciable pour les habitants du 17e de se voir privés simultanément d'une offre de soins de proximité et d'une offre de soins hospitaliers ;

Sur proposition de Brigitte KUSTER, Bernard DEBRÉ, Jérôme DUBUS et des élus du groupe les Républicains,

Emet le vœu :

- Que la Maire de Paris s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir aux habitants du 17e une offre de soins de proximité renforcée et une offre de soins hospitaliers adaptée aux besoins de la population.